



Marais Leblond  
B.P. 5009 – 97305 Cayenne CEDEX  
3230 (service gratuit + prix appel)

## DEMANDE DE PRET EQUIPEMENT MOBILIER – MENAGER

1<sup>ère</sup> Installation

Autre installation

### A COMPLETER PAR L'ALLOCATAIRE

N° ALLOCATAIRE ..... TEL .....

	MADAME	MONSIEUR
NOM-Prénom		

### LOGEMENT

Adresse du nouveau logement.....  
.....

Date d'entrée dans le logement : .....

**JE SOUSSIGNE (E) CERTIFIE EXACTS LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS CI-DESSUS**

Fait à ....., Le ..... Signature :

### DOCUMENTS A JOINDRE

- Facture pro-forma (cette pièce doit être délivrée sans frais et doit préciser les marques et références de l'équipement)
- En cas de sinistre (incendie, inondation) : joindre une attestation de police ou des pompiers.

### CONDITIONS A REMPLIR

- Etre allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales de la Guyane
- Avoir au moins un enfant à charge vivant au foyer de façon permanente ouvrant droit au bénéfice des prestations familiales
- Avoir des ressources inférieures au plafond en vigueur
- Aménager dans un nouveau logement, ouvrant droit au bénéfice de l'ALF, **depuis moins d'un an**
- Ne pas avoir un prêt de même nature en cours de remboursement ;
- Formuler la demande dans un délai maximum d'une année à compter de la date d'entrée dans les lieux.



DEQUIP

\*000000102050000000\*

## USAGE DU PRET

Achat d'équipements de première nécessité à prix moyen, selon le tableau décliné ci-dessous :

### ARTICLES FINANCES PAR LA C.A.F. – MONTANTS PLAFOND

	Désignation	Montant		Désignation	Montant
<b>MOBILIER</b>	Berceau	250 €	<b>MENAGER</b>	Cuisinière	550 €
	Lit 1 place	150 €		Plaque de cuisson	300 €
	Lit 2 places	300 €		Réfrigérateur	750 €
	Sommier 1 place	100 €		Réfrigérateur combiné	900 €
	Sommier 2 places	200€		Congélateur	400 €
	Sommier tapissier 2 pl.	300 €		Lave-linge	500 €
	Matelas berceau	100 €		Sèche-linge	600 €
	Matelas 1 place	150 €		Machine lavante-séchante	700 €
	Matelas 2 places	250 €		Lave-vaisselle	500 €
	Table à langer combiné baignoire	150 €		Four combiné micro- ondes	300 €
	Chevet	60 €		Four micro-ondes	150 €
	Armoire	500 €		Four	400 €
	Commode	150 €		Ordinateur	650 €
	Bureau	120 €		Tablette	300 €
	Table	250 €		Imprimante	150 €
	Chaise	60 €		Machine à coudre	300 €
	Buffet de cuisine	250 €		Aspirateur	150 €
	Buffet bas	200 €		Fer à repasser/Centrale Vapeur	100 €
	Desserte	100€		Cuiseur de riz	40 €
	Banquette clic-clac	450 €			
	Dressing	200 €			
	Elément Haut	150 €		Siège-auto-bébé	450€
	Elément Bas	150 €			
	Rangement (colonne, chiffonnier, étagère)	120 €			

Concernant les équipements à caractère « ménager », il conviendra de prioriser l'acquisition d'articles de catégorie « A », a minima.

Ces articles seront à usage personnel.

### MONTANT DU PRET

- 90 % du montant des dépenses envisagées dans la limite de :
  - **2 500 € pour une première installation ;**
  - **1 250 € pour les installations suivantes (suite à déménagement dans l'année)**
  
- Le prêt sera versé directement au fournisseur.  
Après signature des contrats par l'allocataire, un bon sera expédié qu'il faudra faire valoir auprès du commerçant

### CONSTITUTION DU DOSSIER

- Compléter la présente demande et y joindre les pièces indiquées
- Déposer la présente demande au service Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Guyane